

ABONNEMENTS.

Un mois. 4 fr.
Trois mois. 11 »
Par la poste. 13 »
La N°. 20
Les abonnements commencent à toutes les époques.

LE POLITIQUE, JOURNAL DE LIEGE.

ANNONCES.

30 centimes par ligne.
On s'abonne au bureau du journal, rue du Pot-d'Or, N° 622, et chez Messieurs les Directeurs des Postes.



ALLEMAGNE. — Francfort, 5 avril.

Des lettres de commerce de Vienne provenant de personnes ordinairement bien informées, donnent des détails sur le nouvel emprunt autrichien. Cet emprunt qui montera à 50 millions de florins, sera un emprunt par loterie et sans intérêt.

Le baron O'Sullivan de Grass va, dit-on, hâter autant que possible son arrivée à Vienne, où il trouvera encore le comte de Munch-Bellinghausen, président de la diète, et le prince Esterhazy, qui ne partira pour Londres que dans quelques semaines.

On écrit de Vienne, le 30 mars : On est tellement convaincu ici que la question hollando-belge aura une issue toute pacifique, que l'on ne regarde même plus le général Skrzynecki comme un embarras.

On écrit de Hanovre, le 31 mars : Depuis hier il circule des bruits très-alarman sur l'état de la santé du duc régnant de Brunswick, et qui est à la dernière extrémité.

On écrit du Bas-Rhin, le 27 mars, à la Gazette de Leipzig qu'on a encore répandu sur les frontières de la Prusse du côté du Limbourg un écrit qui excite les populations rhénanes à la haine contre le gouvernement.

FRANCE. — Paris, le 8 avril.

Voici comme s'exprime le Journal des Débats quant à l'enquête :

Nous ne voulons pas examiner aujourd'hui quel peut être le droit de la chambre des députés à prononcer une enquête sur les élections dont elle est sortie.

La chambre, si elle soupçonne que des élections ont été le produit d'intrigues coupables, ne doit pourtant pas, nous l'avons vu, être condamnée à les subir. Ce serait là un inconvénient d'un autre genre, et nous ne prétendons pas qu'il est sans remède.

Voici, d'après le Courrier français, quelques renseignements sur les efforts que l'on continue à faire pour former un ministère Sout.

Dans une des nombreuses visites que M. Dupin a faites au château, le roi doit l'avoir pressé de s'associer au ministère que forme le maréchal-Sout. M. Dupin a, dit-on, péremptoirement décliné toute ouverture de ce genre; ce qui n'empêche pas que le maréchal n'inscrive le nom de l'honorable député dans ses combinaisons.

Feuilleton.

LE VOYAGE D'UNE REINE.

Par une froide et pluvieuse journée du mois d'avril 1791, une chaise de poste, attelée de quatre chevaux, courait sur la route de Lons-le-Saulnier à Besançon.

— Quelle heure est-il? demanda la maîtresse à la suivante. — Quatre heures.

— Nous n'arriverons jamais! Ces postillons sont d'une lenteur! — La route est affreuse.

— Maudit retard! J'étais sûre que mes nerfs me joueraient quelque mauvais tour! Retenez trois jours à Lons-le-Saulnier, malade et hors d'état de continuer ma route, moi qui suis pressée et qui ai de si graves motifs pour me hâter! Et pour comble de malheur, être si mal menée. Je crois vraiment qu'à chaque relai on nous choisit exprès les plus détestables chevaux.

— Mais, madame, nous allons au galop, par malheur! car à chaque instant ce sont de rudes cahos que votre inquiétude et votre impatience vous empêchent peut-être de sentir. Ce pays-ci doit être renommé pour ses ornières; et avec cela, le temps est fâcheux; il pleut à verse. Je suis sûre que ce jeune homme qui nous suit trouve encore que nous allons trop vite.

— Comment! ce jeune homme est toujours là? — Oui, madame, à une très-petite distance de la berline, et ne perdant pas un pouce de terrain. C'est un fort bon cavalier!

— Il faut que ce garçon soit bien désœuvré pour faire ainsi une promenade de sept ou huit lieues avec cet abominable temps.

— Bites plutôt, madame, qu'il est bien amoureux.

— Il est fou. Se mettre ainsi à la poursuite d'une femme qu'il n'a fait qu'entrevoir, à laquelle il n'a jamais parlé.

— Cela prouve que nous avons en provinces quelques bons restes de l'ancienne chevalerie; des têtes romanesques, des jeunes gens aventureux. Je voudrais bien voir nos galans seigneurs de Versailles et de Paris galopper de la sorte, par une pluie battante et sur un chemin à se rompre le cou. Ma foi, leur passion ne se donne pas tant d'exercice! ils sont experts à débiter de fadeurs, et à conduire à l'aise une intrigue habilement ourdie; mais, assurément, ils ne feraient pas ce que fait cet honnête provincial.

— Et ils auraient bien raison; car à ce jeu notre beau cavalier ne peut gagner que courbature ou une fluxion de poitrine.

— Pauvre garçon! — Vous le plaignez, Suzanne, vous auriez-il mise dans ses intérêts? — Vous me connaissez trop bien, madame, pour concevoir un pareil soupçon. Le chevalier,...

Enfin M. Teste, que le maréchal désignait lui-même comme un candidat au ministère, ayant fait les plus louables efforts pour réconcilier le maréchal avec M. Thiers, le marquis de Dalmatie a voté ostensiblement contre lui dans la formation des bureaux; c'est ce qui explique pourquoi le maréchal, parlant de ses tentatives pour former un cabinet et de ceux qui l'assistent encore, n'a fait mention que des pairs ses amis.

— Une réunion de députés de la gauche a eu lieu hier à onze heures chez M. Barrot; le Messenger publie à ce sujet la note suivante :

Il y avait 101 députés présents; on a compté de 15 à 20 membres qui ne se sont pas présentés à la réunion. La réunion s'est occupée de l'importante question que soulève la vérification des pouvoirs. La réunion a été unanimement d'avis qu'il fallait proposer à la chambre des mesures propres à porter la lumière sur la conduite générale du ministère dans les élections.

— Avant-hier soir, ainsi que nous l'avons dit, des rassemblements peu redoutables s'étaient formés sur les boulevards de St-Denis et St-Martin, les curieux y entraient pour les sept huitièmes; le reste se composait uniquement de gamins de seize à 18 ans, tous vêtus de blouses bleues dites roulières. Quelques marchands, eurent devoir fermer leurs boutiques; d'autres, mieux avisés, se prirent à faire justice eux-mêmes de ce noyau d'émeute avortée; ils frappèrent donc coups de pieds et coups de cannes sur les jeunes perturbateurs.

Cependant un malheur déplorable venait d'arriver. Une trentaine de gamins s'étaient dirigés vers le bazar Bonne Nouvelle, vociférant et agitant des bâtons, le gardien, ancien militaire, se mit en devoir de fermer les grilles. Malheureusement les marchands se précipitaient sans ordre pour fermer leurs boutiques respectives; plusieurs volets frappèrent le pauvre gardien à la tête; il perdit l'équilibre, tomba et se cassa la cuisse en deux endroits. Le docteur Lepine, immédiatement appelé, lui a prodigué les soins que réclamait sa position.

Dans les rassemblements qui s'étaient formés avant-hier sur la place du Palais de la Chambre des Députés et dans d'autres lieux, comme dans tous les rassemblements en général, il se trouvait un certain nombre d'individus que la question politique préoccupait médiocrement, et qui étaient venus là dans l'espérance que la foule et l'agitation leur serviraient à exercer leur industrie. Nous ne parlerons cependant que pour mémoire de la soustraction d'une bourse effectuée au préjudice d'un étudiant en médecine, bourse qui contenait 120 fr. et qu'il avait mise dans la poche de derrière de sa redingote.

Mais nous raconterons un vol beaucoup plus original qui a eu lieu près de la fontaine de la rue Gaillon. Un jeune homme vêtu avec recherche, et qui tenait à la main un jonc à pomme d'or, guidait un petit groupe d'émeutiers qui obéissaient à toutes ses manœuvres et répétaient ses vociférations. A la porte St-Antoine! s'écria tout à coup le jeune homme. Ces mots étaient à peine prononcés, qu'un individu à mine suspecte s'approche de lui, et jetant sur la tête de la canne un foulard de couleur éblouissante, qu'il avait sans doute emprunté à la poche de quelque assistant: « Vous avez une voix trop faible pour le commandement, lui dit-il; et puis il nous faut un drapeau et vous n'en avez pas. » Disant cela, il arrache la canne des mains de son propriétaire, et traverse la foule en agitant son étendard improvisé sans que le jeune homme, séparé de son voleur par la foule, puisse parvenir à le rejoindre.

— Ah! c'est un chevalier! — Ne vous l'ai-je pas dit? Et d'ailleurs, avant de déchirer les lettres qu'il a osé vous écrire, vous les avez lues, et elles étaient signées. Il se nomme Des Mailloches, et il tient à ce qu'il y a de mieux dans la province.

— Peste! voilà une conquête qui n'est pas médiocrement flatteuse! — Il vous a vu entrer dans l'auberge de Louis-le-Saulnier; il était toujours là quand vous mettiez la tête à la fenêtre, et le premier regard l'a rendu amoureux. Que voulez-vous, madame? il existe encore de ces cœurs prompts à s'enflammer, et vous ne devez être ni offensée ni surprise d'avoir inspiré une passion subite.

— Mais, du moins, tu as été discret? Tu ne lui as pas dit qui je suis? Tu sais que j'ai de bonnes raisons pour garder le plus strict incognito dans ce voyage. C'est pour cela que je n'ai voulu être accompagnée ni du duc de L., ni du marquis de C., ni d'aucun de mes fidèles serviteurs.

— Rassurez-vous; il n'en sait pas plus que les autres, et ce n'est pas sa faute, car il ne m'a guère épargné les questions. Je lui ai répondu simplement, comme à tout le monde, que vous vous appelez Mme. de Pryné et que vous voyagez pour votre agrément. Mais cela ne lui suffisait pas, et il a poussé la curiosité jusqu'à faire sonner une bourse pleine d'or, espérant que cette musique me rendrait plus communicative. Quand il a vu que ses offres blessaient ma délicatesse et que ma discrétion était intraitable, il s'est rejeté sur les conjectures. Sans doute, a-t-il dit, c'est une grande dame que les malheurs des temps et les troubles qui agitent la France forcent à se cacher et à fuir, mais je la suivrai jusqu'au bout du monde!

— Vous verrez que cet écerclé finira par me compromettre! — On s'arrêta pour changer de chevaux, et après un moment de silence, Suzanne reprit la conversation.

— Voilà, dit-elle, ce pauvre chevalier qui rôde autour du carrosse, et qui se moule avec une insouciance bien touchante!

— Il pleut donc toujours? répondit Mme. de Pryné.

— Puis elle ôta son gant, et d'une main admirablement blanche, faite à ravir et chargée de diamants, elle arrangea les boucles de ses blonds cheveux, rajusta la dentelle de son bonnet, et, malgré la pluie, pencha un peu la tête hors de la voiture; tant il est vrai que le zèle, le dévouement et l'opiniâtreté finissent toujours par avoir leur récompense.

— Où sommes-nous? demanda la belle voyageuse au postillon.

— A Vaux.

— Et le prochain relais? — Jougue.

— Est-ce un bon endroit? — Certes! une ville de sept mille âmes, et l'auberge du Lion d'Argent, où l'on est comme dans un palais.

— Fort bien.

Dans ce petit dialogue, la parole avait été pour le postillon et le regard pour le chevalier, car Mme. de Pryné n'était pas une femme impitoyable. Après avoir accompli cet acte de charité, elle releva la glace de la portière.

— Des patrouilles nombreuses de la garde nationale ont sillonné hier pendant toute la soirée le terrain où s'exercent une poignée d'insaisissables perturbateurs; mais leur disparition était remarquable. Ils ont bien fait, du reste; car les gardes nationaux paraissent fort décidés à les traquer à travers la foule, et l'uniforme de la blouse bleue et de la casquette a jugé prudent de ne plus se montrer. Dès lors le désordre a fini. Car la population de toutes les classes n'y a point pris part un instant.

— Hier, la tranquillité n'a pas été un instant troublée. Dans la journée les boulevards n'ont été encombrés que de promeneurs qui profitaient de la beauté du temps et des loisirs du dimanche.

Hier soir, de nombreuses patrouilles de garde nationale et d'infanterie de ligne ont empêché toutes les tentatives, d'ailleurs peu sérieuses, de rassemblements et de désordres.

— La souscription ouverte pour les ouvriers et qui pouvait devenir un moyen dangereux dans les circonstances actuelles, n'entraînera aucune conséquence fâcheuse. Il a été décidé que le peu de fonds provenant des offrandes de la charité seront remis aux mairies des divers arrondissements. On dit que l'on a remis au sixième arrondissement 1000 francs; au 8°, 2000 fr.; au 9°, 1000 fr.; au 12°, 1000 fr. Là il sera fait entre les ouvriers nécessaires des distributions de provision de bouche et d'autres secours.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

Séance du 8 avril.

A deux heures et demie seulement, la séance est ouverte et le procès-verbal adopté.

L'ordre du jour est la suite de la vérification des pouvoirs.

Un rapport est fait sur l'élection de M. Duvergier de Hauranne, à Sancerre.

M. Duvergier de Hauranne a transmis au bureau chargé de vérifier ses pouvoirs deux lettres, l'une du sous-préfet de Sancerre, l'autre du procureur du roi de la même ville, qui ont voulu influencer les électeurs contraires à la candidature de M. Duvergier de Hauranne.

M. Lacave-Laplagne soutient que l'administration n'a donné aucune instruction qu'elle ne puisse hautement avouer. Il donne lecture d'un discours prononcé en 1854 contre les ministres du 11 octobre qui contenaient des reproches formulés dans les mêmes termes que le discours prononcé hier par M. Mauguin.

M. Lacave-Laplagne somme ceux des préfets qui sont aujourd'hui députés, de dire s'ils ont reçu des circulaires qui ne puissent être hautement avouées.

M. Rivet, ancien préfet de Lyon, déclare qu'il n'a reçu de circulaire qui ne pût être avouée; il n'a quitté la préfecture de Rhône que parce qu'il a vu que l'administration voulait combattre la candidature de M. Sauzet.

La séance continuait au départ du courrier.

NOUVELLES D'ESPAGNE.

Madrid, 1er avril.

(Correspondance particulière.)

Il règne à Madrid une profonde misère. La mendicité commence à se produire sous des formes hideuses dans les rues de la capitale, et depuis les réformes faites dans quelques administrations, le nombre des pauvres honteux s'est accru d'une manière inquiétante. Une salle de spectacle est encore ouverte à la curiosité publique. Elle ne donne que deux représentations par semaine.

A peine les deux voyageuses étaient-elles installées à table dans cette fameuse auberge du Lion d'Argent, qu'un fonctionnaire, crin de l'écharpe tricolore, entra dans la salle à manger, fixe sur Mme. de Pryné un regard attentif, et sembla comparer les traits de la belle voyageuse avec un signalement écrit sur une feuille de papier qu'il tenait à la main. Après cet examen, qui paraissait le préoccuper vivement, le fonctionnaire, qui n'était rien moins que le maire de Jougue, enjoignit aux voyageuses de lui montrer leur passeport.

Mme. de Pryné parut embarrassée.

— Ne pourriez-vous pas, monsieur, dit-elle, nous épargner cette formalité? Tous nos papiers sont enfermés dans une de nos malles.

— J'en suis fâché, répondit sèchement le municipal, mais personne ne peut être exempté de se soumettre à une formalité très-importante dans le temps et dans le pays où nous sommes. On déféra vos malles.

Et malgré les instances et la mauvaise humeur des deux dames, les malles furent détachées de la voiture et apportées dans la grande salle du Lion d'Argent. On ouvrit d'abord la plus grande, et quel ne fut pas l'étonnement du maire de Jougue, en trouvant sous sa main un sac passablement volumineux, plein de pièces d'or.

— Qu'est-ce que cela? s'écria l'autorité stupéfaite.

— Mais, Monsieur, répondit Mme. de Pryné en souriant, vous le voyez bien: ce sont des louis et des doubles louis. N'est-il plus permis d'en porter en voyage?

C'est selon. La somme me paraît un peu forte.

— Bah! Une trentaine de mille livres, tout au plus.

— Trente mille livres! Cela sent furieusement l'émigration!

— Vraiment? Vous avez le nez fin, monsieur le municipal!

— Oh! vous avez beau affecter l'insouciance et parler sans façon, je ne suis pas de ceux qu'on trompe aisément.

— En effet, je vois qu'il n'est pas besoin de s'en mêler, et que vous vous en acquittez fort bien vous-même.

— Trêve de raillerie, s'il vous plaît, madame, je dois faire respecter le caractère et les insignes dont je suis revêtu.

— Je vous prie de croire que je respecte tout cela très-profondément.

— Fort bien; mais avec votre permission; je vais continuer à visiter cette malle.

— A votre aise, citoyen inquisiteur!

Le maire de Jougue allait répliquer, lorsqu'en soulevant une couche de linge, il vit briller de riches broderies, et il tira de la malle deux robes couvertes de dorures, et un manteau de velours fourré d'hermine et orné d'une agrafe en diamants.

— Voilà, dit-il, des ajustements qui habitent à merveille mes soupçons.

— Et me ferez-vous du moins le plaisir d'apprendre ce que vous soupçonnez?

— Convenez d'abord que le nom de Pryné, que vous avez fait inscrire sur le livre de l'auberge est un nom d'emprunt?

— Je l'avoue.

— Cela me suffit, je n'ai pas besoin que vous m'en disiez davantage.

— Ou est le mal à voyager sous un nom supposé, lorsque l'incognito ne cache aucun coupable projet?

— C'est ce qu'il faudra voir.

Le journal *Nos Otros* a été remplacé par le *Messenger del Pueblo*, écrit sous l'influence immédiate des ministres Alax et Pizarro.

Le commandant en 2^e Chacon, a été remplacé par M. Facundo. Infante appartenant à l'opinion exaltée.

On s'attend à recevoir des nouvelles importantes de l'Aragon.

Le général Van Halen dirige des forces imposantes contre la place de Ségura.

Bayonne, 4 avril.

(Correspondance particulière). On apprend par voie d'Estella, qu'Espartero a détaché de son armée quatre bataillons destinés pour l'Aragon. Il s'occupe activement de la concentration de ses forces dans le rayon de Doloza à Lerin et Carcar.

Maroto, après avoir fortifié Dicastillo, fait travailler aux retranchements d'Aroniz. Les cinq bataillons de Castille sont parfaitement équipés.

HOLLANDE.

On écrit d'Amsterdam, le 8 avril :

Nous apprenons que le lieutenant-général, prince de Hesse, est nommé gouverneur de Luxembourg, en remplacement du prince de Hesse-Hombourg, décédé dernièrement.

Les difficultés qui avaient été élevées par les états méridionaux de l'Allemagne contre la ratification du traité de commerce entre la Hollande et la Prusse, sont maintenant écartées et, le 2 de ce mois, les ratifications ont été échangées à Berlin. Le consentement de quelques petits états qui manque encore ne tardera pas à être donné.

L'Avondode ajoute que la ratification de la Prusse a été apportée hier à La Haye, par M. Loeckhorst, commis-adjoint au ministre des affaires étrangères.

On écrit de Londres, le 5 avril, à l'Avondode :

M. Van de Weyer n'a pas encore reçu les instructions qu'il disait attendre ce matin, de manière que la signature du traité n'aura pas lieu cette semaine. MM. Bulow, Sébastiani, Senff et Dedel ont donc différé leur départ pour une semaine et peut-être plus, car M. Van de Weyer ne donne pas à entendre qu'ils pourront être ces instructions.

Le 4 de ce mois, est morte, dans un établissement de bienfaisance de cette résidence, une nommée Anne-Marie Elsinger, veuve de Jean Meyer, à l'âge extraordinaire de 108 ans. Elle était née en Suisse et avait été soignée pendant 19 ans, après la mort de son mari, dans cet établissement de charité.

BELGIQUE. — Bruxelles, le 9 avril.

A l'occasion de l'anniversaire du prince royal, il y a eu aujourd'hui vers une heure grande parade de toute la garnison, devant le palais du roi. M. le général Buzen, gouverneur militaire de la province l'a passée en revue.

Un journal avait annoncé que M. de Behr part aujourd'hui pour Constantinople, se rendant d'abord à Londres : le jour du départ n'est pas encore fixé.

Avant-hier a eu lieu dans la cour du local où siège la cour d'assises, la vente des objets ayant servi de pièces de conviction et qui n'ont pas été réclamés. L'exécution à la lettre des dispositions législatives à cet égard donne lieu à de singulières anomalies. Parmi les objets qui ont été vendus, se trouvait une canne à épée, et on a vu attaché à cette arme prohibée, un bulletin portant qu'elle avait été saisie comme telle par un agent de police, entre les mains d'un habitant de cette ville. Comment se fait-il que les tribunaux qui sont appelés à punir les infractions aux lois, les provoquent en quelque sorte eux-mêmes en mettant en vente un objet dont la possession est considérée comme un délit ?

Que serait devenu l'acheteur si, après avoir payé d'abord 1 f. 50 c., plus 10 p. c., il eût été aperçu par un agent de police qui, à l'instant même, l'aurait constitué en contravention, lui aurait saisi la canne à épée, et aurait couché son nom sur un procès-verbal ? C'est cependant ce qui aurait pu arriver, et la canne serait retournée dans les greniers de la justice, en attendant une nouvelle vente. De cette manière, il n'y aurait pas de raison pour qu'à chaque fois la même chose n'arrive, et le principe *non bis in idem* se trouverait évidemment violé.

Cette canne ainsi toujours revendue et toujours ressaisie,

— Terminons cette scène, Monsieur, je vais vous montrer mon passeport.

— Oh ! ce n'est pas la peine. Votre passeport ne signifie rien pour moi, et je vous dispense de me le montrer. Il vous a sans doute été facile de vous procurer de faux papiers..... Mais, tenez, voici de quoi confondre toute dissimulation, et détruire le mystère dont vous essayez encore de vous envelopper.

Et le municipal, qui tout en parlant n'avait pas cessé de fouiller le bagage des voyageurs, leva triomphalement ses deux bras en l'air. Il tenait d'une main une couronne et de l'autre un sceptre d'or.

— Plus de doute maintenant ! Je sais qui vous êtes.

— Dites-le moi donc.

— Vous êtes Marie-Antoinette d'Autriche.

— La reine !

— Oui, madame, et vous, voulez émigrer en Suisse ; mais je vous attendais.

— En vérité ? Vous saviez que la reine Marie-Antoinette devait fuir et passer par ici ?

— Certainement. On soupçonnait votre dessein à Paris ; on m'avait fait parvenir de vos avis, et vous voyez que ma surveillance ne s'est pas trouvée en défaut. Ah ! vous pensiez peut-être nous échapper facilement ? Mais je faisais bonne garde, et j'accomplirai mon devoir jusqu'au bout. Au nom de la loi, madame, je vous arrête.

— Sans autres preuves ?

— Celles que j'ai ne sont-elles pas complètes ?

— Et si je vous réitérais la prière d'examiner mon passeport ?

— Laissez donc ! un passeport d'emprunt comme le nom de Pryné.

— Ainsi, rien ne saurait ébranler votre certitude ?

— Absolument rien.

— En ce cas, monsieur, je n'ai plus qu'à me soumettre.

Suzanne avait plus d'une fois tenté de se mêler de la conversation ; mais, d'un geste impérieux, sa maîtresse lui avait commandé le silence.

La reine et la suivante furent logées dans le plus bel appartement du Lion-d'Argent, avec deux sentinelles à leur porte. On battit le rappel, on convoqua tous les personnages de l'endroit, la garde nationale prit les armes, et les autorités locales s'établirent en permanence dans la grande salle de l'auberge. Dès que les notabilités de Jougue furent réunies, on délibéra sur ce qu'il y avait à faire dans une circonstance politique aussi grave. Un fougueux démagogue, le chef du parti des exagérés, prit le premier la parole et s'exprima en ces termes :

— Citoyens, nous venons de faire une superbe capture ; mais, comme le disait un fameux général de l'antiquité, ce n'est pas tout de vaincre, il faut savoir profiter de la victoire. Dans peu de jours, les regards de la France entière seront fixés sur nous ; car désormais Jougue est rangée au nombre des cités illustres dont le nom appartient à l'histoire. Elevons nous donc à la hauteur de notre nouvelle position, et sachons mériter les applaudissements de la nation qui nous contempera bientôt. Que la sagesse de Caton et le patriotisme de Brutus nous inspirent, et que notre décision soit jugée digne d'être mise en parallèle avec les sublimes sentences de l'aropage grec et du sénat ro-

pourrait à la fin produire une somme assez ronde, qui compenserait peut-être un jour ce que coûte au pays un certain M. Speck, Hollandais d'origine, mais qui a sa famille à Bruxelles, et que déjà dix fois au moins on a reconduit à la frontière du nord, d'où il est renvoyé en Belgique par les autorités hollandaises, de manière que c'est toujours à recommencer, et qu'il faut chaque fois renouveler les frais de translation qui montent à environ 100 francs.

Le journal *l'Espoir* a rapporté, il y a quelque temps, que les officiers de la garde civique de la commune de Marchiennes (Liège) auraient brûlé leurs habits le lendemain de l'acceptation des vingt-quatre articles, etc. Des renseignements recueillis à des sources certaines prouvent que ce fait est entièrement controuvé.

(Commerce.)

Bruxelles, le 9 avril, (3 heures) — On remarque toujours une grande faiblesse dans les cours et une indifférence complète pour de nouvelles affaires. Nous resterons dans cet état de stagnation aussi longtemps qu'il n'y aura rien de terminé à Paris. L'émeute a disparu des rues de cette capitale, mais les ambitions, les intrigues, qui avaient ressuscité l'hydre, sont encore debout ; une majorité forte et prononcée peut seule les renverser ; on en viendra là, trop tard pour réparer le mal.

Fonds de l'Etat : dette active 2 1/2 p. c. 53 1/4, 5 p. c. 100, 4 p. c. 91 1/4 p. c. continuant à avoir une préférence marquée 70 5/8 et P. Société Générale titres en nom B. 708 A. certificats au porteur émission de Paris 1040 A ; Société de Mutualité 1070 (107) ; Banque de Belgique 585 (58 1/2) ; Actions-Réunies 565 (56 1/2) A ; Canal de la Sambre à l'Oise 1000 (pair) P. ; Société Nationale 1020 (102) P. ; Société de Commerce 1220 (122) P.

L'actif espagnol, arrêté comme les autres valeurs, ne donne lieu qu'à des opérations nécessaires pour la prochaine liquidation, il est coté 16 1/2 A.

Anvers, deux heures 5/4. — par voie télégraphique. — Ardoin 16 5/8 sans affaires.

LIÈGE, LE 10 AVRIL.

La nomination de M. Desmaizères, comme ministre des finances, a été favorablement accueillie. On reconnaît généralement à cet honorable membre une grande aptitude aux affaires et une indépendance à toute épreuve. M. Desmaizères a des connaissances variées et profondes, et son entrée au ministère nous fait espérer qu'il secondera l'administration dans l'application des vrais principes en matière d'industrie et de commerce.

Dans un pays comme le nôtre, où l'industrie tient le premier rang, où elle règne en souverain, où la puissance et la fortune dérivent d'elle en quelque sorte, il était assez étrange qu'elle ne fût point représentée au cabinet, qu'elle n'y comptât aucun organe, et que la défense de ses intérêts fût complètement abandonnée au hasard. Mais aussi l'existence d'une semblable anomalie ne pouvait manquer d'attirer, tôt ou tard, l'attention des hommes qui se partagent le fardeau de l'administration publique. Il n'a fallu cependant rien moins que la crise industrielle qui nous accable pour leur faire ouvrir les yeux sur la nécessité de s'adjoindre un collègue qui pût les éclairer de son expérience et de ses conseils sur toutes les grandes questions qui touchent à notre avenir commercial. Le cabinet ne renfermait aucun homme d'affaires. S'il en avait possédé un seul, au mois de novembre dernier, peut-être aurait-on prévenu la chute de la Banque de Belgique. Mais de tous les ministres existants il n'y avait pas un qui se connût en affaires. C'étaient des administrateurs probes, très-capables si vous voulez ; mais nul d'entre eux ne s'était jamais mêlé d'opérations industrielles et commerciales, nul du moins n'avait acquis une réputation d'habileté dans les principales branches d'administration qui s'y rattachent ; aussi les événements les ont-ils trouvés au-dessous de la mission qu'ils avaient à remplir. Ils ont hésité, tergiversé, négocié, avant de prendre une mesure décisive, et le mal s'en est aggravé, la crise est devenue de plus en plus forte, et la suspension est arrivée. Avec un financier habile, un ministre de l'école de M. Villele, il est possible que la catastrophe eût été détournée. Mais la leçon n'a pas été perdue. Il paraît qu'elle a porté ses fruits et qu'on a reconnu la nécessité de renforcer le cabinet. C'est ainsi que nous nous expliquons la nomination de M. Desmaizères, qui n'avait été prévue par personne et qui cependant a été bien accueillie par tout le monde.

Nous croyons cependant que ce n'est pas aux finances que se trouve marquée la véritable place de M. Desmaizères. Sa place serait au ministère du commerce. Mais jusqu'à présent il n'existe pas de département spécial qui ait, dans ses attributions exclusives, l'administration des intérêts de l'industrie. M. le ministre de l'intérieur est en même temps ministre du commerce. C'est un cumul qu'il importe de faire disparaître. L'industrie et le commerce ont besoin d'être administrés aussi, d'être dirigés, d'être disciplinés même, dans quelques graves circonstances.

main !..... Voici ce que je propose : Les patriotes de Jougue se formeront en bataillon sacré, nous placerons Marie-Antoinette d'Autriche au milieu des rangs, et nous la conduirons à la barre de l'assemblée nationale. Chacun de nous portera en des insignes de cette royauté que nous avons arrêtée dans sa fuite ; ce sceptre, cette couronne, ce manteau royal et tous ces oripeaux dorés, qu'iblessent nos regards républicains. Nous déposerons ces dévotionnelles opimes sur l'autel de la patrie, et nous reviendrons dans nos foyers, après avoir reçu les félicitations de nos frères et les remerciements de la liberté. De plus, afin qu'il n'en coûte rien à la nation, je demande que les trente mille livres saisis sur la fugitive soient employées aux frais de notre voyage.

— Ce discours produisit une vive sensation, mais les modérés qui gâtent toujours les plus beaux élan, firent prévaloir un autre avis. On décida, séance tenante, à la majorité des voix, qu'il fallait attendre les ordres de l'assemblée nationale.

Sur ces entrefaites, le chevalier Des Maillettes, que deux ou trois chutes avaient retardé, entra mouillé, éroté, défat et moulu à l'auberge du Lion d'Argent. Son premier mot fut pour demander si l'on n'avait pas vu passer deux dames dans une berline jaune. A cette question, l'aubergiste le saisit au collet et le conduisit devant le comité ; le président procéda immédiatement à son interrogatoire :

— Qui es-tu ? quel est ton nom ?

— Isidore Des Maillettes.

— En quelle qualité es-tu attaché aux personnes que tu as demandées en entrant ici ?

— Je ne les connais pas.

— Tu ne les connais pas, et tu cours après elles à franc-étrier ? Tu ne les connais pas et tu les cherches ? Mauvais défaut qui équivaut à des aveux positifs.

— Je ne comprends pas ce que vous voulez dire.

— Sans doute, s'écria le chef des Jacobins de Jougue, cet homme cache son véritable nom et sa condition. Ce doit être quelque grand seigneur de Versailles, le prince de Lamballe, un Polignac, qui sait peut-être même le comte d'Artois, traitreusement rentré en France. Fouillez-le.

On trouva sur le chevalier quatre louis, une montre et une lettre d'amour, pliée, cachetée et sans adresse. Cette lettre fut l'objet d'un profond examen ; on chercha le sens politique et mystérieux des phrases galantes qu'elle contenait, mais ce fut une peine perdue, car le gouvernement de Jougue n'entendait rien à la science des interprétations.

— Nous enverrons, dit le président, ce billet à l'assemblée nationale ; qui probablement sera plus heureuse que nous, et saura trouver la clé de ces tendres hiéroglyphes. Car le soi-disant Des Maillettes ne peut nier que ce ne soit une missive dont il est chargé pour la reine.

— Quelle reine ?

— Inutile de feindre ; nous venons d'arrêter ici même Marie-Antoinette — Arrêtée ?... Ici !... la reine Marie-Antoinette ?

— Oui. Aussi, vous le voyez, la dissimulation est hors du propos, et ce que vous avez de mieux à faire, dans votre propre intérêt, c'est de ne rien nous déguiser. Qu'avez-vous donc à nous dire sur le compte de la captive ?

Aujourd'hui ils travaillent en aveugles, ils ne savent pas où ils vont, ils méconnaissent leurs forces ou les gaspillent dans des luttes déplorables, ouvertes par une rivalité jalouse qui compromettait, quelques fois, l'existence même du pays, par ses spéculations désordonnées et ses folles entreprises. On produit, on produit toujours, on produit sans relâche, et on ne s'inquiète guère des débouchés, des besoins de la consommation, des nécessités du moment. On ignore souvent ce qui se passe dans des pays voisins. On ne sait si une branche de commerce ou d'industrie, analogue à celle qui s'exploite chez nous, décroît ou prospère, s'arrête ou marche, et quand on parvient à le savoir, il est quelques fois trop tard pour changer de direction ou modifier ses plans. On ne sait pas même ce qui se passe à l'intérieur du pays. On ignore généralement quelle est et doit être la proportion des producteurs aux consommateurs dans les grandes branches d'industrie. On ne connaît pas non plus toujours les modes de fabrication les plus perfectionnés. On travaille, on pâtit sur des procédés qui sont déjà inventés, appliqués, point de bulletin officiel pour toutes les grandes découvertes ; point de journal commercial qui soit publié par le gouvernement et qui donne, mois par mois, le mouvement de la production et de la consommation, la liste des nouvelles entreprises, l'énumération des branches dont il faut restreindre ou dont il convient d'étendre le développement ; rien de semblable n'existe encore.

Les chambres de commerce, ces institutions qui pourraient être si utiles, ne rendent que des services insignifiants à l'industrie en général. Il faudrait refondre leur organisation, leur donner des attributions actives, les mettre en rapport constant avec l'administration de l'état. Le système du *laissez faire* était excellent tant qu'il s'agissait de détruire les obstacles qui s'opposaient à la liberté du commerce. Ce n'était que par une large application de ce système qu'on pouvait parvenir à la destruction des maîtrises, des jurandes, des corporations, qui ont si long-temps arrêté le développement de l'industrie ; mais aujourd'hui que ces obstacles n'existent plus, il faut songer à organiser, à régulariser autant que possible le mouvement commercial, et chercher à prévenir les maux qu'enfante presque toujours l'anarchie, sous quelque forme qu'elle se manifeste. Sous ce rapport, notre éducation industrielle n'est pas même ébauchée. On sent cependant, quoique confusément encore, que cet état de choses ne saurait durer... L'ordre qui existe aujourd'hui n'est pas de l'ordre. C'est un désordre permanent qui repose sur la fausse application d'un système qui était fort bon il y a trente ans mais qui aujourd'hui a besoin d'être modifié dans l'intérêt de la sécurité de tous.

La création d'un ministère spécial du commerce pourrait être un acheminement vers les améliorations que nous venons d'indiquer. C'est sur ces bases que nous voudrions le voir établir, et nous sommes persuadés qu'un homme capable, placé à la tête d'un semblable ministère, rendrait d'importants services au pays. Aujourd'hui un seul homme dispose de toutes les forces vives de l'état. Il a dans ses attributions le commerce, l'industrie, les beaux-arts, l'instruction publique, le département de l'intérieur proprement dit, et même celui des relations étrangères ! C'est beaucoup trop, il faut en convenir.

Un point sur lequel on a insisté depuis long-temps, c'est la séparation des deux portefeuilles de l'intérieur et des affaires étrangères. Nous avons signalé plus d'une fois les inconvénients de cet étrange cumul dont notre pays seul offre l'exemple. Tous les bons esprits les ont reconnus et la plupart des journaux les ont indiqués comme nous. Cependant M. de Theux, qui doit très-bien comprendre l'impossibilité d'administrer avec un égal succès toutes les branches de l'état qui lui sont confiées, ne semble nullement disposé à appeler au partage du pouvoir qu'il exerce, un homme spécial. Cela se comprend. On renonce difficilement à l'honneur d'être le plus puissant ministre du pays. Mais il faut espérer que ses collègues ne consentiront pas toujours à s'effacer devant lui et à lui laisser la part la plus large dans la direction des affaires de l'état. La reconstitution partielle du cabinet leur offre une et excellente occasion de mieux répartir les différentes attributions dont se compose un ministère bien organisé. Nous faisons des vœux pour qu'ils ne la laissent pas échapper.

Mous avons rapporté hier d'après les journaux de Paris, que M. Massey, chef d'orchestre du Théâtre des Variétés, allait débiter à l'Académie royale de Musique, comme basse chantante. Nous apprenons que l'artiste dont il s'agit, est M. Massel, un de nos compatriotes, à qui de gracieuses compositions ont déjà fait un nom dans le monde musical. On fait le plus grand éloge de la

— Moi ? je ne l'ai jamais vue !

— Vous persistez donc dans votre absurde système ? et vous déclarez de nouveau ne pas connaître la personne que vous demandez en entrant dans cette auberge ?

— Quoi ?... la voyageuse de la berline jaune... cette dame blonde que je suivais depuis Lons-le-Saulnier !... Ah ! mon Dieu !

— Citoyen, reprit le président d'une voix formidable, je te soupçonne de vouloir te moquer de nous ! Sais-tu bien que c'est là une prétention dont nous pourrions te faire repentir.

Le chevalier n'entendit pas cette menace ; avant qu'elle fut prononcée, l'émotion lui avait ôté l'usage de ses sens. Le comité décida que, puisque l'on ne pouvait rien tirer de cet homme, il fallait se contenter de le retenir prisonnier.

Quand le sort du chevalier fut ainsi réglé, le maire, suivi de ses conseillers, se rendit auprès de la reine pour lui faire savoir la détermination prise à son égard.

— Notre secrétaire, dit l'orateur, rédige en ce moment une lettre pour l'assemblée nationale. Vous resterez ici prisonnière jusqu'au retour de l'estafette, qui partira dans une heure.

— C'est bien, répondit la reine ; moi aussi j'ai écrit à l'assemblée nationale. Voici ma lettre que vous aurez l'obligeance, messieurs, de faire porter à la vôtre.

— Volontiers..... D'ici à ce que nous recevions une réponse de Paris, trente-six livres par jour seront prélevées pour votre dépense journalière sur les dix mille écus trouvés en votre possession, et vingt-quatre livres pour la demoiselle qui vous accompagne et le jeune homme qui est venu vous rejoindre.

— Un jeune homme, dites-vous ?... Je gage que c'est ce malheureux chevalier Des Maillettes !

— Tel est, en effet, le nom sous lequel il se présente, mais nous ne sommes pas dupes de ce pseudonyme qui cache sans doute un des grands officiers de la couronne. Du reste, rien ne s'oppose à ce que ce personnage soit introduit auprès de vous, et si vous le désirez, on le fera monter dans votre appartement.

— De le voir bien, répondit la reine ; et elle ajouta avec un geste plein de noblesse. Allez, monsieur !

Un instant après, Des Maillettes entra, pâle et tremblant. La reine le reçut avec une dignité toute gracieuse ; il se mit à genoux, prit la belle main qu'on lui tendit, et la toucha respectueusement de ses lèvres.

— Votre majesté, dit-il, daignera-t-elle me pardonner la témérité de ma poursuite ?... Mon ignorance doit me servir d'excuse.

— Je vous pardonne, monsieur, et je ne veux voir dans votre conduite qu'un dévouement exalté pour ma personne royale.

— Mettez les plus grands dangers pour me rendre digne de votre clémence.

Eh bien ! chevalier, vous n'attendrez pas long-temps l'occasion de déployer votre zèle. La ville est en émoi, et la foule se presse sous les fenêtres de cette auberge ; faites éloigner ces gens qui m'incommodent avec leurs rumeurs.

Le chevalier sortit et revint au bout d'un quart-d'heure en disant :

voix du débutant, dont la puissance s'est révélée il y a seulement deux ans. Depuis lors M. Masset a suivi le cours du conservatoire, et les journaux de Paris annoncent qu'il a obtenu un engagement de 80,000 fr.

On continue à travailler avec un zèle soutenu à la recherche des malheureuses victimes de l'explosion qui a eu lieu à la houillère de Horloz.

M. l'ingénieur Wellekens, qui, dans cette circonstance a fait preuve d'un zèle et d'un dévouement dignes des plus grands éloges, est allé, ce matin, pour la troisième fois, au Muré-Bure, où a eu lieu cet accident; il a visité, accompagné de MM. Plumet et Lhoest, une grande partie des travaux faits aux couches Blanche-Veine et Piemtai; l'explosion s'est déclarée dans cette dernière couche, et le feu en a parcouru tous les travaux ainsi que ceux de la Blanche-Veine; ces galeries ont considérablement souffert, et deux mois ne suffiront pas pour les remettre en état.

Hier, à 6 heures du soir, on était parvenu à retirer 45 cadavres; six autres ont dû être enlevés de la mine cette nuit, ce qui porte le nombre des morts à 49; onze mineurs ont été sauvés; un ou deux n'ont pu encore être retrouvés, et l'on pense qu'ils ne pourront l'être avant 15 jours.

Parmi les personnes qui ont rendu des services lors de l'incendie qui a eu lieu hier, dans la chaussée St-Gilles, on cite encore les nommés Guerette, ramoneur, sur la Fontaine; Dognée, armurier; Peters, idem; Sreuder, tourneur en bois, demeurant faub. St-Gilles.

On lit dans le Standard, journal de Londres: Nous avons eu communication d'une lettre écrite par un officier de haut rang et de mérite du quartier-général de don Carlos. Elle contient une foule de faits importants et du plus haut intérêt; mais nous ne sommes autorisés à citer que le suivant: « Il paraît qu'on Carlos vient de prendre une détermination de la plus haute importance, et dans laquelle il est appuyé par les avis et les conseils des puissances étrangères. C'est de marcher sur la Castille et de ne plus concentrer la guerre dans les provinces de la Navarre et de la Biscaye. Il y a déjà long-temps que la princesse de Beira s'était prononcée en faveur de cette mesure.

L'époque à laquelle ce mouvement doit avoir lieu n'est pas encore arrêtée, mais elle sera avant un mois, c'est-à-dire que le mouvement commencera à la fin d'avril. On dit que Maroto et Cabrera ont adhéré à cette opinion. Une forte armée d'occupation sera laissée dans les provinces basques, mais une armée beaucoup plus forte envahira la Castille. Il en a coûté à don Carlos, pour arriver à cette résolution, mais on assure qu'elle est aujourd'hui fortement arrêtée et que toutes les mesures nécessaires à son exécution seront promptement prises.

Maroto s'occupe sans relâche de l'organisation de son armée, et un grand nombre d'officiers en congé ont été rappelés.

Nous apprenons avec satisfaction le succès de quatre élèves de notre université qui viennent de subir à Bruxelles leur premier examen pour le doctorat en médecine. Ce sont MM. Pierre-François Remy, de Liernux, chef de clinique externe à l'Hospice de Bavière, Jules Melebeek, de Longchamps (Hainaut), tous deux admis avec la distinction, Mathieu VanKeer, d'Ans, et Jean-Lambert Daenen, de Maestricht.

M. le gouverneur de la province de Liège vient de rappeler aux collèges des bourgmestres et échevins l'art. 475 du code pénal, qui comme une amende contre les aubergistes qui ne tiennent pas régulièrement un registre d'inscription des étrangers qu'ils logent.

Par une autre circulaire, le même fonctionnaire a fait avertir par les mêmes collèges les personnes éligibles au sénat qu'elles doivent justifier de leurs droits par devant la députation permanente avant le 15 avril courant.

Le 5^e régiment d'infanterie va quitter notre ville samedi prochain pour se rendre à Gand.

Beaucoup de militaires de la classe de 1829 et 1830 vont être renvoyés dans leurs foyers jusqu'à nouvel ordre.

Un incendie a éclaté pendant la journée de samedi, 6 avril, dans le bois de Sainval, près de Tilff, appartenant à M. Neef, bourgmestre de cette commune.

Les populations des villages voisins se sont empressées d'accourir sur les lieux et sont parvenues à arrêter les progrès du feu, en abattant un grand nombre d'arbres.

Reine, vous êtes obéie, l'attroupement est dissipé, et ce n'a pas été sans peine; mais, enfin, avec l'appui des autorités soutenues par la garde nationale, je suis venu à bout de ces mutins, et j'en ai été quitte pour quelques bourrades.

Voilà un service que je n'oublierai pas, reprit la reine; et j'espère qu'un jour je pourrai le reconnaître, lorsque, rendue à la splendeur de mon rang, il me sera permis de vous donner une place à ma cour. En attendant je vous institue mon premier gentilhomme d'honneur, et à ce titre, je vous prie d'aller commander que l'on me serve à souper le plus promptement possible, car je me sens un appétit prodigieux.

Quoi dans un moment pareil, et après de si cruelles émotions, votre majesté a le courage d'avoir faim? Quelle grandeur d'âme!

L'âme n'est pour rien, je crois, dans cette affaire. Vous ferez mettre trois couverts: un pour moi un pour ma fidèle Suzanne, et un pour vous. Nous souperons tous les trois ensemble. La différence des rangs doit s'effacer dans le malheur; l'épigramme de Versailles ne serait pas de saison aujourd'hui, à l'auberge du Lion d'Argent. Ayez soin, surtout, que l'on n'oublie pas le vin de Champagne.

Le repas fut charmant; la reine mit ses convives à l'aise en leur déclarant qu'elle prétendait bannir toute cérémonie et se distraire par le joyeux propos. Suzanne pria le chevalier de raconter son histoire, ce que le jeune Franc-Gomtois fit avec beaucoup de naïveté:

— Je suis de ce pays, dit le chevalier, et j'ai eu vingt-deux ans le lundi de Pâques. Mon père est mort au service du roi, et ma mère m'avait élevé pour l'église; car j'avais un frère aîné, mon frère Achille, qui devait soutenir dans les armes l'honneur et le nom de la famille. Par malheur, le pauvre garçon, qui était passablement querelleur, s'est fait tuer, il y a quatre ans, dans un duel. Alors je suis sorti du séminaire, on m'a ouvert le monde, et mon oncle Robert de Yalbraye m'a conseillé de me lancer dans toutes sortes d'équipées et de devenir aussi mauvais sujet que je pourrais, afin de réparer le temps perdu et de me défaire de la mine, des idées et des façons que j'avais prises en étudiant la théologie et en servant la messe.

— Si tu ne changes pas, me disait-il quelquefois, je te déshérite. Moi, j'ai fait de mon mieux, j'ai oublié le peu de science et de sagesse que l'on m'avait enseigné; et je me suis accoutumé à monter à cheval, à chasser, à boire, à blasphémer et à violer tous les commandements de Dieu. Chacun de mes péchés m'a fait une bénédiction et en me laissant six mille livres de rente. Mais alors il était trop tard pour revenir à la vertu; j'ai continué à marcher dans la mauvaise voie, et j'ai fini par m'attirer de méchantes affaires dans mes domaines, à propos de quelques paysans que j'avais battus et de quelques filles que j'avais enlevées. Aujourd'hui, depuis que les droits féodaux sont abolis, les gens des campagnes sont devenus intraitables; se sentant soutenus, ils lèvent la tête, ce dis-je! ils lèvent la main sur ceux qui les auraient fait évoluer qui force le roi lui-même à prier sous la loi? J'ai quitté mes terres, cette petite ville, j'avais résolu de partir pour Paris, lorsque vous avez paru, Mesdames; alors tous mes projets se sont évaporés, j'en ai plus pensé qu'à une seule personne dont j'ignorais le rang; vous êtes montées en voi-

— On écrit d'Anvers, 8 avril, à l'Indépendant: « Pendant le mois de mars dernier il y a eu une diminution assez considérable dans les exportations de sucres raffinés, à Anvers, comparativement à celles qui ont été faites pendant la même période de 1858; voici le résultat: Mars 1858. 581,000 kil. Mars 1859. 400,000 »

Diminution pour 1859. 181,000 kil. » Depuis plus d'un an les exportations avaient chaque mois présenté une augmentation; s'il n'en a pas été de même pour celui de mars, c'est que le commerce a éprouvé une grande gêne par suite de nos affaires politiques; mais les inquiétudes étant en grande partie dissipées, il est probable que les exportations ne tarderont pas à reprendre toute leur importance. »

— Lundi prochain, 15 courant, sera appelée devant la première chambre du tribunal de Liège, la cause de la commune de Tilff contre les missionnaires. M. Forgeur est chargé de la défense de la commune dans cette affaire. Il aura pour adversaire M. de Longrée.

— Environ quatorze cents chevaux de remonte sont arrivés ces jours-ci en Belgique venant de l'Allemagne, 550 ont été désignés pour le régiment des guides, 100 pour la gendarmerie. Les cuirassiers et les régiments de cavalerie légère doivent également en recevoir un bon nombre. Quatorze beaux chevaux sont arrivés à Bruxelles destinés à l'état-major-général de l'armée. De scrupuleuses inspections ont lieu en ce moment pour les chevaux du train d'artillerie.

— On a fait crouler samedi dernier, à Malines, la tour d'Egmont, qui servait de porte d'entrée avant l'établissement de la nouvelle rue qui conduit à la station. Ce monument avait été miné à peu près aux trois quarts, à sa base, et n'était soutenu que par des pièces de bois au moyen desquelles on étançonnait la partie des murailles que l'on privait de base. L'on n'avait donc plus qu'à supprimer cet appui pour que tout le monument croulât. Cette opération s'est faite au moyen du feu, en présence d'une foule de spectateurs que des mesures prudentes empêchaient d'approcher de trop près. Environ une heure après que la flamme eût été placée sous les étançons, la tour, après avoir fait entendre un lugubre craquement, s'est écroulée avec un épouvantable fracas, en offrant un des spectacles les plus majestueux auxquels on puisse assister.

— On écrit d'Anvers, le 8 avril: Hier, à midi, M. Nothomb, ministre des travaux publics, est parti pour Londres par le bateau à vapeur Menai.

Dans le conseil communal tenu samedi à huis-clos, M. Prud'homme a été nommé directeur du théâtre pour l'année qui commencera au mois d'octobre. Il jouira de la faveur de donner trois représentations par mois dans une ville voisine, pourvu que ce ne soient que des pièces secondaires.

Les acteurs de notre théâtre, qui n'étaient pas payés depuis quelques temps par le directeur M. Smeyers, ont pratiqué une saisie arrêt sur les fonds qu'il doit toucher de la ville, à la fin de ce trimestre. Les bailleurs de fonds qui ont aidé M. Smeyers ont également fait saisir ces fonds. Il paraît que les acteurs vont achever l'année théâtrale en société, et qu'ils joueront pour leur compte particulier. Plusieurs discussions assez désagréables ont eu lieu hier soir devant le théâtre, par suite de ces difficultés qui étaient l'objet de toutes les conversations.

— Les nouvelles de l'Orient sont toujours à la guerre, on écrit de Constantinople 13 mars: Tout est en émoi ici, et l'on peut regarder la guerre comme commencée. A tout moment il arrive des courriers du quartier-général du séraskier et il part d'ici pour cette destination. L'armée du Taurus est concentrée et a déjà fait un mouvement en avant. Il ne dépend plus maintenant que d'Abraham-Pacha de faire sonner la charge. La diplomatie, fidèle à ses devoirs, fait des efforts inouïs pour empêcher que la paix soit troublée; mais c'est un problème que de savoir s'ils seront couronnés du succès, car le sultan veut la guerre.

— Voici comment plusieurs habitants de Spa rectifient ce qui a été dit d'un assassinat commis à Spa: La vérité est que ces deux enfants jouaient aux cartes, et que, comme cela arrive très-souvent entre enfants, une querelle s'éleva, et par suite, la sœur dans un accès de vivacité, dont elle ne pouvait prévoir les conséquences, lança un couteau qui se trouvait sur la table, et qui, s'échappant de sa main, alla frapper son frère qui heureusement n'en reçut qu'une fort légère égratignure, puisque celui-ci le lendemain jouait comme à l'ordinaire dans le voisinage.

— Tout est prêt pour votre évocation. Nos amis se sont réunis secrètement, et cent mille écus ont été mis à ma disposition: j'ai gagné vos gardiens, et, à minuit, une chaise de poste vous attendra au bout de la rue, mes mesures sont prises pour que nous puissions sortir de la ville sans encombre et passer la frontière impunément. Demain votre majesté pourra dîner à Pribourg.

— Non, répondit la reine, demain je partirai pour Besançon ou pour Paris, car c'est demain que doit arriver la réponse de l'assemblée nationale, et mon sort sera décidé. J'ai confiance dans l'événement, et je ne veux pas fuir. Ce serait d'ailleurs amasser de nouveaux périls sur la tête de mes amis, et vous avez déjà bien assez fait pour moi.

Un courrier extraordinaire étant arrivé de Paris, porteur de dépêches pour les autorités de Jougue, le comité s'assembla et manda la reine, qui devait assister à l'ouverture de la lettre écrite par l'assemblée nationale. Cette lettre, adressée au maire de Jougue, était ainsi conçue: « Citoyen, nous vous faisons savoir que Marie-Antoinette d'Autriche n'a pas quitté Paris, et nous vous engageons à laisser circuler librement votre prisonnière, Mlle. Sainval, actrice du Théâtre-Français, qui est attendue à Besançon, où elle doit donner des représentations. »

— Mlle. Sainval! s'écrièrent les nobles de Jougue. . . . Eh quoi! Madame, vous nous avez mystifiés en vous laissant prendre pour la reine!

— Messieurs, répondit Mlle. Sainval, je suis reine en effet, reine de Pont, de Palmyre, de Babylone, de Carthage, de Tyr, et de vingt autres royaumes tragiques. Est-ce ma faute si le maire de Jougue a pris le diadème de Melpomène pour la couronne de France. Vous vous êtes mystifiés vous-même. Rien ne pouvait dissiper votre erreur passionnée, je m'y suis soumise. Vous vouliez faire de l'histoire à votre profit, et vous n'avez fait qu'une balourdise: voilà tout. Je vous invite à être plus circonspect à l'avenir; et, avec la permission de l'assemblée nationale, je vais faire demander des chevaux de poste. Renonçant à un rôle que j'ai joué malgré moi, je reprendrai demain mon répertoire, et l'affiche de Besançon expliquera les causes de mon retard. Adieu, messieurs.

Après avoir débité cette vive apostrophe au comité révolutionnaire de Jougue, Mlle. Sainval retourna auprès de ses courtisans.

— Je vous dois, leur dit-elle, la justification de ma conduite. En me laissant revêtir d'un titre que j'aurais vainement repoussé, je pouvais rendre service à l'auguste personne qui seut à le droit de le porter; si la reine veut fuir, comme on le suppose, et si elle passe par ici, ai-je pensé, elle ne sera pas inquiétée par des argus qui ne la chercheront plus, croyant la tenir. . . . Du reste, mesdames, vous n'avez pas dérogé en me faisant compagnie. Bien que j'appartiens au théâtre, un noble sang coule dans mes veines: je me nomme Alziari de Roquefort, et ma famille est une des plus considérables de la Provence.

Puis, s'adressant à Des Maillettes, elle ajouta: Quant à vous, chevalier pris au piège avec moi, vous apprendrez ce qu'il en coûte de courir étourdiment les aventures de grand chemin. Je vous ai promis une place à ma cour dès que je serais remontée sur mon trône: je tiendrai parole. Ma cour est la Comédie-Française, lorsque vous viendrez à Paris, je vous ferai placer aux premières loges.

— Quant à vous, chevalier pris au piège avec moi, vous apprendrez ce qu'il en coûte de courir étourdiment les aventures de grand chemin. Je vous ai promis une place à ma cour dès que je serais remontée sur mon trône: je tiendrai parole. Ma cour est la Comédie-Française, lorsque vous viendrez à Paris, je vous ferai placer aux premières loges.

POLICE CORRECTIONNELLE DE PARIS.

Le mari modèle.

Un brave citoyen qui, depuis quelques vingt ans, vit en tutelle sous le joug matrimonial d'une maîtresse-femme, et qui tout doucement s'est habitué à ne penser, à ne parler et à n'agir que par Madame, est amené par sa conjointe devant la 6^e chambre, pour l'autoriser à porter plainte contre un sieur Fimmard, qui a eu l'indécence de la battre. M. Pigeot, c'est ce mari modèle, est complètement sourd, et cette triste infirmité ajoute encore à cet extérieur de dépendance conjugale qui est devenue pour lui une seconde nature. M^{me} Pigeot est visiblement affectée de l'idée de subir en public l'humiliation d'une autorisation en justice; aussi se dresse-t-elle de toute sa hauteur pour rattrapper ses avantages et dépassant Monsieur Pigeot de toute la tête:

« Avancez, lui dit-elle d'un air sec; saluez, et dites oui à ce qu'on va vous demander. » M. Pigeot répond oui par habitude, sans savoir au juste de quoi il s'agit.

M. le président. — Autorisez-vous votre femme à porter plainte?

Pigeot. — Plait-il, monsieur?

M. le président. — Donnez-vous à votre femme l'autorisation de se présenter en justice pour demander dommages-intérêts?

Pigeot, qui n'a entendu que les derniers mots. — Oui, monsieur, mon épouse est digne de tout votre intérêt.

M. le président. — Je vous demande si vous l'autorisez à conclure à fins civiles.

Pigeot. — Assurément, monsieur, je suis un homme civil et jamais je n'ai manqué, envers M. Fimmard, aux règles de la plus exquise politesse. D'ailleurs, mon épouse n'a jamais tort.

Madame Pigeot impatientée, crie à l'oreille de son vieux mari: « Répondez oui, tout simplement, et ne faites pas de phrases.

Pigeot. — Comme vous voudrez, ma chère bonne.

M^{me} Pigeot. — Répondez, oui ou non.

Pigeot. — Non.

M^{me} Pigeot. — Ce n'est pas cela; répondez oui.

Pigeot. — Oui.

L'autorisation d'ester en justice ainsi donnée à sa femme, M. Pigeot se retire tout fier d'avoir fait acte d'autorité conjugale; l'alternative du oui ou du non dans laquelle madame son épouse a daigné le placer pour un moment le rehausse à ses propres yeux; il hume avec délices une large prise de tabac, caresse avec complaisance les plis soyeux de son parapluie, et promène sur la foule qui l'entourne des regards pleins d'assurance qui semblent dire:

Du côté de la barbe est la toute-puissance.

Livrée à elle-même, M^{me} Pigeot est quelque temps à se remettre de l'émoi que lui a causé le sacrifice qu'elle a fait à ses habitudes, et elle explique qu'à la suite de discussions d'intérêt, son adversaire, M. Fimmard s'est oublié jusqu'à lui porter un coup à la face: « Un homme, lever la main sur moi! s'écrie-t-elle; un homme comme celui là! un avorton! un roquet d'homme! Voyez donc la belle nature pour se froter à une femme de ma sorte! si je ne m'étais pas respectée moi-même, et si je n'avais pas sur tout eu pleine confiance dans la justice des magistrats, j'aurais châtié l'insolent, vertudieu!... »

M. Pigeot, qui juge à la pantomime de madame son épouse qu'elle est arrivée au moment pathétique de son récit, croit pouvoir prendre sur lui un geste approbateur, un mot d'adhésion. Il frappe la terre de son parapluie, en s'écriant: « C'est vrai! »

M^{me} Pigeot. — Silence, monsieur! taisez-vous, on ne vous parle pas.

M. Pigeot baisse la tête et s'en prend à sa tabatière où il puise de nouveau une immense prise de tabac.

M. Fimmard sourit de pitié: « Voilà, dit-il à son tour, voilà ce qui vous attend, maris de Paris, avec des épouses de cinq pieds deux pouces, qui portent les pantalons dans le ménage, au figuré. Expliquez-vous donc, avec une créature indomptable comme celle-ci, qui met son barbon de sexagénaire au pain et à l'eau quand il n'est pas sage. Le jour de notre difficulté, le pauvre cher homme a été mis en pénitence pour n'avoir pas eu l'air d'être en colère comme madame. »

Les témoins entendus déposent de la voie de fait imputée au prévenu, tout en alléguant contre la plaignante une assez vive provocation par paroles.

Le tribunal condamne Fimmard à 6 francs d'amende et aux dépens.

ETAT CIVIL DE LIÈGE, DU 9 AVRIL 1859.

Naissances : 5 garçons, 2 filles.
Décès : 6 garçons, 4 filles, 1 homme, 2 femmes, savoir :
J.-J. Renard, âgé de 24 ans, barbier, faubourg St-Léonard, célibataire.
-A.-C. Malaise, âgée de 55 ans, sans profession, sur la Fontaine, épouse en
2e. noces de J. Fontaine. -M.-J. Morsa, âgée de 55 ans, domestique derrière
l'hôtel-de-ville.

THÉÂTRE DU GYMNASE.

Jeu 11 avril 1859, ELLE EST FOLLE. - Les IMPRESSIONS de VOYAGE,
vaudeville en deux actes. - Les DEUX MAITRESSES, vaudeville.

THÉÂTRE ROYAL DE LIÈGE.

Vendredi 12, par extraordinaire, au bénéfice de M. TERRA, une seule
représentation de ANNE de BOULEN, opéra en trois actes. - Mmes. Miro-
Camoin, Lemels et St-Edmène, rempliront les principaux rôles.
MM. les titulaires sont priés de faire retirer leurs coupons, jeudi avant
11 heures.
-Incessamment la 1re. représentation de Pauvre Mère, drame en 5 actes.
et le Marquis en Gage, vaud.

ANNONCES.

MELLES MASSON, rue Chaussée-des-Prés, n° 1275-
56, Outre-Meuse, ont l'honneur d'annoncer leur RETOUR de
Bruxelles, où elles ont fait un JOLI CHOIX DE CHAPEAUX
en soie et paille; SOIERIES et autres articles de nouveautés.
424

Eléonore LEFÈVRE,

Rue de la Régence, n. 7,
A l'honneur d'informer les dames de son RETOUR DE PARIS
avec un JOLI CHOIX de Modes, Lingerie et Nouveautés. 414

A LOUER pour le 24 juin prochain, une BELLE MAISON
DE COMMERCE, située au coin des rues Vinave-d'Isle et Pot-
d'Or. S'adresser à M. DEFOOZ, pharmacien, rue Vinave-d'Isle.

A LOUER présentement, un APPARTEMENT, composé
de six à sept pièces, rue du Pot d'Or, n.22-695. On pourrait y
joindre une écurie pour un cheval et une place pour un cabriolet
dans la remise. L'appartement est à voir de 5 à 5 heures.
S'adresser au bureau du Politique.

A LOUER pour la St-Jean ou 24 juin prochain, une bonne
MAISON DE COMMERCE, n. 59 nouveau; elle est on ne peut
mieux placée, faisant le coin de la rue Neuve et en face du
Pont-des-Arches.
S'adresser rue devant St-Thomas, n. 285 à Liège. 426

A LOUER UNE BELLE MAISON, nouvellement construite,
pouvant servir de MAISON DE CAMPAGNE ou à un marchand
de bois étant au bord de l'Ourte, joignant au n° 222, à Long-
doz. S'adresser au n° 225 audit Longdoz. 560

AU DEPOT DE DRAPERIE

RUE PONT-D'ILE, N° 17.-31 NOUVEAU,
on a l'honneur d'informer le public que le COUPEUR attaché à
cet établissement est de RETOUR DE PARIS avec les MODES
DE LONGCHAMP.

Ce MAGASIN vient d'être renouvelé de toutes les Nouveautés
qui ont paru jusqu'à ce jour, tant en étoffes pour Pantalons
des fabriques de France et du pays, que draps et étoffes pour
Habits et Redingottes.

Draps écarlate, jaune, amarante, vert meuble et blanc.
Macintosh en toutes qualités et couleurs, et paletots confec-
tionnés de 40 à 100 frs.

Véritable imperméable pour Manteaux de Chasse 7/4 large à
fr. 2, l'aune.

UN BEAU CHOIX DE GILETS EN CACHEMIRE D'ÉTÉ,
satin, poil de chèvre et piqué.

Quelques douzaines de ROBES DE CHAMBRE assorties de
10 à 26 francs.

PRIX FIXE. 422

VENTE DE BOIS.

JEUDI 11 AVRIL 1859, à 1 heure de relevée,
Au rivage de Chokier, le notaire BIAR, VENDRA à la rec-
ette de l'ancien notaire DELVAUX, une

grande quantité de bois

SAVOIR :

Gros Chênes, Hêtres, Vernes, Poutres, Bois de Fosses, Jan-
tes, Rais, Planches de Hêtre, etc.

ARGENT COMPTANT. 597

Le MARDI 16 AVRIL courant, à 11 heures,
M° DUSART, notaire à Liège, VENDRA définitivement, en
son étude, rue Féronstrée, sans réserve d'infirmité, sur la
mise à prix de 5000 francs,

UNE MAISON,

BATIE A NEUF,

SISE A LIÈGE, SUR LES FOSSÉS, N° 257,

Ayant cave, cour, deux places à rez-de-chaussée, 4 chambres
et grenier.

ODONTINE

Composée par M. PELLETIER, professeur à l'école de pharmacie de Paris,
inventeur du Sulfate de Quinine.
Ce nouveau dentifrice, solide, d'une odeur et d'une saveur agréables, joint
à la propriété de blanchir les dents celle d'en conserver et durcir l'émail, ainsi que d'en prévenir et arrêter la carie. L'ELIXIR
donne à la bouche une fraîcheur des plus agréables.

A LIÈGE, chez M° JANNÉ-JANSSON.

JEUDI 18 AVRIL 1859, à dix heures, M. le Baron Hyacin-
the DE CHESTRÈT, de Hanefte,

Fera Vendre,

DANS SES BOIS DE COLONSTER,

31 Chênes, 25 Hêtres,

ET

190 BALIVEAUX ET BOULEAUX,

Croissant au lieu dit HEID DU MAQUAT, joignant l'eau
d'Ourte. On se réunira chez Lamberi DEMARTEAU au Maquat
de Colonster.
HOUBAER, notaire. 427

AVIS

AUX

Amateurs de Chevaux.

J'ai l'honneur de prévenir les amateurs, que je viens d'arriver
à l'HOTEL DU BRABANT, avec un BON TRANSPORT DE
CHEVAUX NORMANDS, Hanovriens, Danois et Mecklenbour-
geois, propres à tous les services.

HOTTEGINDRE de Hanovre. 423

L. LEVASSEUR,

NEGOCIANT,

PIED DU PONT D'ILE, N. 776, MAISON ORBAN,
confectionne toute espèce de REGISTRES à dos élastiques et
brisés, à l'Allemande et à la Française, PORTEFEUILLES, re-
liures et cartonnages; il tient tout ce qui concerne la fourniture
de bureaux.

Au même magasin, FABRIQUE DE COLS EN SATIN et EN
CRINOLINE. Nouvel envoi de GANTS de peau 1re qualité à 1 Fr.
75 et autres, bretelles, parfumeries, etc.

BEL ACCORDÉON n'ayant pas servi, à vendre d'OCCASION.

Séminaire Épiscopal

DE LIÈGE.

LE 16 AVRIL 1859, à 10 heures du matin,

LA COMMISSION ADMINISTRATIVE

DU SEMINAIRE,

fera exposer en location

AUX ENCHÈRES PUBLIQUES,

AU BUREAU DE LA RECETTE, CLOITRES ST.-PAUL,

PAR LE MINISTÈRE DE M° DE BEFVE,

LES

PIÈCES DE FONDS

DONT LE DETAIL SUIT,

SAVOIR :

SUR HOUTAIN-St.-SIMÉON.

1° 3 bonniers 7 verges grandes de TERRE en une pièce, ex-
ploitée par Colson et autres,
de Houtain.

2° 3 idem 14 id. 10 petites en une pièce, tenue par
Nic. Charlier, dudit lieu.

3° " " 15 verg. gr. en une pièce, occupée par Jean
Defize, dudit lieu.

SUR FRÈRE.

1° 17 verges grandes de TERRE en 2 pièces, exploitées par
Jean Hansen, de Frère.

2° 7 idem " en une pièce, tenue par Jean
Houben, de Frère.

SUR OUPEYE.

1° 5 verges grandes de PRAIRIE en une pièce, tenue par
Bonhomme, de Hermée.

SUR LA COMMUNE DE TONGRES.

1° 3 bonniers 18 verges grandes de TERRE en une pièce,
occupée par Gilles Hermans,
cultivateur à Tongres.

2° 3 bonniers 5 verg gr. 13 pet. de TERRE en 3 pièces, te-
nues par M. Adolphe Crooy,
lieutenant-colonel, à Thys.

3° " " 12 ver. gr. 12 pet. de TERRE en une pièce, oc-
cupée par la dame V° Guil. Pe-
ters, négociante à Tongres.

4° 1 bonnier 19 verg. gr. 12 pet. de TERRE en 2 pièces, ex-
ploitées par M. Louis Vanlan-
genacker, médecin à Tongres.

5° 1 bonnier 6 verges gr. de TERRE en une pièce, occupée
par le sieur Joseph Clerinx,
cultivateur à Tongres.

S'adresser pour les conditions, au bureau de la recette du sé-
minaire, Cloîtres St.-Paul. 425

INSTITUT
DES
demoiselles DURANT,

Rue de l'Université n. 18.

LECTURE, ECRITURE ET CALCUL en trois mois.
Cours Primaire; prix: 10 frs., une fois payés.

Une nouvelle série d'élèves sera commencée du 10 au 15
avril. Les enfants qui, en raison de leur âge ou de leurs dispo-
sitions, n'auraient pas atteint le but dans l'espace de trois mois
seront continués sans nouveaux frais.

NOTA. Le système d'instruction de cet Institut, destiné spécia-
lement aux jeunes demoiselles, se compose d'un COURS PRI-
MAIRE, d'une CLASSE MOYENNE et de la CLASSE SUPÉ-
RIEURE. Une jeune personne qui aurait fréquenté l'établisse-
ment depuis l'âge de 6 à 7 ans, pourrait avoir parcouru les trois
divisions à 12 ans; par conséquent les différentes carrières du
commerce, des arts, des lettres, s'ouvriraient devant elle sans
entraves.

AVIS. Comme dans les rapports de maîtres à élèves, il n'est
jamais question de récompenser, ni de punir, les personnes qui
seraient curieuses de juger par elles-mêmes de l'activité qui
régne dans les classes, seront toujours bien reçues lorsqu'el-
les seront munies d'une lettre de recommandation de quelque
parent. 356

A LOUER POUR LE 24 JUIN PROCHAIN,
Une Grande Maison,

Pouvant être divisée en trois habitations distinctes, sises place
devant St.-Paul, n° 56 ancien.

S'adresser à la maison voisine, n° 55, tous les jours de neuf à
onze heures du matin. (Dimanches et fêtes exceptés.) 331

AVIS.

La COMMISSION D'AGRICULTURE de la province de
Liège porte à la connaissance du public, en exécution de l'ar-
ticle 24 de l'arrêté royal du 28 juin 1818, qu'elle se réunira en
assemblée ordinaire le 19 du courant, à dix heures du matin, à
l'Hôtel du gouvernement, rue Agimont, à Liège, et qu'elle
recevra toutes demandes ou propositions que l'on croirait utiles
de lui adresser dans l'intérêt de l'agriculture.
A Liège, le 5 avril 1859.

Par la commission:
Le secrétaire, BEAUJEAN.

RAMONAGE DES CHEMINÉES. - Le collège des bourgmestre et
échevins rappelle aux habitants les dispositions de l'article 7 du
règlement communal du 10 mars 1825, portant :

« Les propriétaires et locataires feront ramoner exactement
deux fois par an les cheminées où l'on fait habituellement du
feu, savoir :

» Dans les mois de mars et d'avril, et dans les mois de sep-
tembre et octobre. Il sera fait des visites générales dans les
» mois de mai et novembre, pour constater les contraventions.
A l'Hôtel-de-Ville, le 3 avril 1859.

Le président, J.-J. Tilman.

BOURSES.

PARIS, LE 8 AVRIL.

Table with 2 columns: Item and Price. Includes entries for 3 p. c., 4 p. c., 5 p. c., Act. de la Banque, Ob. de la v. de Par., Emp. belge, Soc. générale, B. de Belg., Mutualité, Act. Réunies, B. c. d'Anvers, Dette active, Passive, Emp. romain, Naples, Emp. port. 5 p. c.

AMSTERDAM, LE 8 AVRIL.

Table with 2 columns: Item and Price. Includes entries for Dette active, 5 p. c., Billet de chang., Synd. d'am., 5 1/2 %, Soc. de Commerce, Ch. de fer. d'Amst., de Rotterdam, Prusse L. 1852, Autriche. Métall., Brésil. Emp.

ANVERS, LE 9 AVRIL.

(Elle n'a pas eu lieu à cause de la fête.)
Société de Commerce 92 5/8 et A. - Belges 5 p. c. 100 P. - Dito 4 p. c.
91 3/4. - Dito 5 p. c. 70 5/8. - Ardoin 16 5/8 A. - Brésil 77 1/4 P. - Polo-
nais f. 500 159 1/2 A. - Dito f. 300 118 5/4. - Naples 95 1/2. - Rome 100
7/8. - Métalliques 107 1/4.

BULLETIN DE BOURSE.
Peu ou point d'affaires. On remarque cependant une certaine demande
pour les ardoin.

BRUXELLES, LE 9 AVRIL.

Table with 2 columns: Item and Price. Includes entries for Dette active, Emp. Rothschild, Fin courant, Emp. de 50 mill., Id. de 37 mil., Emp. de 1852 (4), Act. de la Soc. G., Emp. de Paris., S. de Comm. de c., B. de Belgique., C. de S. et Oise., Hauts-Fourneaux., Banque Foncière., Idem., Flenu., Hornu., Schessin., Soc. Nationale., Levant du Flenu., Ougrée., Sars-Longcham., Chemin de Fer., Vennes., St-Léonard., Chatelineau., Verreries., Betteraves., Verr. de Charl., L'Espérance., Brasseries., Tapis., Fer d'Ougrée., Mutualité., S. C. Bruges., Monceaux., Act. Réunies., Borinage., Houyoux., Papeterie., Lits de Fer., Luxembourgeoise, Civile., Herve., Ch. de Fer de Col., Ch. de B., M. et B., Asphalt., Holl. Dette active., Losrenten inscrit., Autriche. Métalliq., Naples. C. Falcon., Espagne. Ardoin., Fin courant., Prime un mois., Différée de 1850., Idem de 1855., Passives., Brésil. E. de Roth., Rome. E. de 1854.